

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction

SCBSM

Place	Paris	Date	20/11/2006
N° Avis	PAR_20061120_5359_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

I - ADMISSION DES ACTIONS ET DES BONS

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) :

- des 2.061.474 actions composant le capital de la société SCBSM,
- des 317.501 BSA existants, dits BSA1,
- des 2.061.474 BSA, dits BSA2, attribués gratuitement le 22 novembre 2006

L'admission des actions SCBSM et des BSA1 aura lieu selon la **procédure de la cotation directe**. Les actions sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 26%.

Les actions conserveront la forme nominative.

Une attribution de BSA dits BSA2 aura lieu concomitamment à l'admission des actions sur Eurolist dont les modalités sont définies ci-après. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus.

Informations concernant l'opération:

Un prospectus est disponible auprès de la Société, et également sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé sur le prospectus le visa N° 06-414 en date du 17 novembre 2006.

1) - Conditions d'admission des actions

Calendrier :

21 novembre 2006 au soir : radiation des **actions SCBSM** du Marché Libre, fermeture de la ligne de cotation et élimination des ordres présents dans le carnet le 21 novembre 2006 au soir.

22 novembre 2006 : première négociation des actions SCBSM sur Eurolist.

Conditions d'ouverture des négociations d'actions dans le carnet d'ordres centrale :

Pré ouverture : 7h15

Ouverture : 9h00

Cours de référence : le dernier cours négocié sur le Marché Libre ajusté de l'attribution des BSA2.

Seuil de réservation : +/- 10%.

Cotation :

A compter du 22 novembre 2006 : Négociation sur Eurolist des actions SCBSM, ex-droit à l'attribution de BSA2 . Les ordres présents en carnet seront éliminés le 21 novembre au soir. Les clients devront renouveler leurs ordres le 22 novembre avant ouverture du marché. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 22 novembre les nouveaux ordres de leurs clients.

Libellé : SCBCM
Code ISIN : FR0006239109 (inchangé)
Nouveau Mnémonique : CBSM
Nouveau Groupe de cotation : 16

2) - Conditions d'admission des BSA1 :

Calendrier :

21 novembre 2006 au soir : radiation des BSA1 du Marché Libre, fermeture de la ligne de cotation et élimination des ordres présents dans le carnet le 21 novembre 2006 au soir.

22 novembre 2006 : première négociation des BSA1 sur Eurolist.

Conditions d'ouverture des négociations des BSA1 le 22 novembre 2006 :

Pré ouverture : 7h15

Ouverture : 9h00

Cours de référence : le dernier cours négocié sur le Marché Libre

Seuil de réservation : +/-10%

Cotation :

A compter du 22 novembre 2006 : Négociation sur Eurolist des actions SCBSM. Les ordres présents en carnet seront éliminés le 21 novembre au soir. Les clients devront renouveler leurs ordres le 22 novembre avant ouverture du marché. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 22 novembre les nouveaux ordres de leurs clients.

Libellé : SCBSMBA0407 (inchangé)
Code ISIN : FR0010334706 (inchangé)
Mnémonique : BSMBA (inchangé)
Nouveau Groupe de cotation : 31

II - Attribution gratuite de bons de souscription d'actions - BSA (dits BSA2)

Le 17 novembre 2006, le Conseil d'administration de SCBSM, agissant par délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006, a décidé l'attribution gratuite de BSA2 à ses actionnaires. Dès le 22 novembre 2006, les BSA2 seront cotés sur Euroolist.

Principales caractéristiques des BSA2:

Nombre de BSA2: 2.061.474 BSA2 (attribution d'Un BSA2 pour Une action SCBSM détenue).

Forme: Les BSA2 seront délivrés au porteur pour les détenteurs d'actions au nominatif administré. Ils seront délivrés au nominatif pur pour les détenteurs d'actions au nominatif pur.

Période d'exercice: du 23 novembre au 13 décembre 2006 inclus.

Parité et Prix d'exercice: 5 BSA2 donneront le droit de souscrire à 1 action SCBSM au prix de 27 €.

Modalités d'exercice: pour exercer leurs BSA2, les porteurs devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire teneur de compte.

Jouissance des actions souscrites par exercice de BSA2: jouissance courante

Conditions d'ouverture des négociations des BSA2 le 22 novembre 2006 :

Pré ouverture : 7h15

Ouverture : 9h

Seuil : +/-10%

Cotation des BSA2 :

Libellé : SCBSMBA1206

Code ISIN : FR0010398974

Mnémonique : BSMBA

Groupe de cotation : 31

III - Principales caractéristiques des actions:

Libellé : **SCBSM**

PSI : **H et Associés**

Forme des titres : **Nominative**

Jouissance : **1er janvier 2006**

Valeur nominale : **10€**

Service financier : **Société Générale**

Secteur ICB : **87-33 Real Estate Holding & Development**

Compartiment : **C**

Cotation : **Continu**

Groupe de Cotation : **16**

Apporteur de liquidité : **Fortis Bank**

Code ISIN : **FR0006239109**

Mnémonique : **CBSM**

Nota: Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 22 novembre 2004.